



# Rapport financier 2025

Louis Faivre d'Arcier, trésorier

Emilie Fromont, trésorière adjointe

Ce rapport financier présente les comptes de l'AAF pour l'année 2025.

## Un bilan excédentaire

### **Le pôle Finance, suivi budgétaire de l'association**

Le pôle Finances se compose du trésorier (Louis Faivre d'Arcier), de la trésorière adjointe (Émilie Fromont), de la gérante de la filiale (Alice Grippon), de la gestionnaire administrative et financière (Clara Grimaud), de la déléguée générale (Claire Larrieux) et du président de l'Association (Édouard Vasseur). Il se réunit pour assurer le suivi des dépenses et recettes de l'Association et de sa filiale, dont il rend compte au bureau avant présentation en conseil d'administration. Le pôle Finances est également chargé de préparer le budget à partir des besoins remontés par les instances et la permanence. L'implication des permanents de l'association est essentielle au bon fonctionnement de cette instance.

### **La filiale, gestion des activités commerciales**

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) Archivistes Français Formation (AFF), filiale détenue à 100 % par l'association, assure la gestion des activités dites commerciales de l'AAF (formations, publications, etc.). La création de cette filiale était nécessaire pour que les bénéfices des activités commerciales soient bien fiscalisés, sans pour autant avoir à fiscaliser les activités (et donc les recettes) purement liées au fonctionnement de l'association (adhésions, colloques, travaux des sections, commissions et groupes).

## Un résultat déficitaire

Le résultat 2025 est déficitaire de 8000 €, alors qu'il était excédentaire de 7000 € en 2024. Cela s'explique par une forte hausse des charges au cours de l'année, qu'une hausse modérée des produits n'a pas suffi à compenser.

## Du côté des produits d'exploitation : une hausse modérée, des évolutions liées principalement à deux facteurs

L'association a vu ses ressources augmenter en 2025, les produits d'exploitation passant de 328 141 € à 331 075 €.

Les évolutions observées ont pour le moins été contrastées, et tributaires de deux éléments importants : d'une part les effets des restrictions budgétaires dans la sphère publique et d'autre part les conséquences de l'organisation du Forum des archivistes de Rennes.

Pour commencer par les effets de l'organisation du Forum de Rennes, ceux-ci ont été très sensibles sur les cotisations, qui sont passées de 161 641 € en 2024 à 188 426 € en 2025. À l'inverse, les recettes liées à l'organisation de manifestations par l'AAF ont connu une baisse substantielle (parrainages comptabilisés en 2024 à hauteur de 9850 € et nuls en 2025, ventes via Weezevent passant de 6065 € à 2231 €, inscriptions aux colloques passant de 8472 € à 4054 €) : cela s'explique très bien par le ralentissement de l'activité événementielle de l'AAF au premier semestre 2025. Ainsi, si le Forum s'est globalement autofinancé, il n'a pas été sans conséquences sur les finances des deux structures qui l'ont porté, AFF principalement, mais aussi l'AAF.

Les effets de la conjoncture budgétaire se sont fait sentir à deux niveaux, l'association étant très liée au secteur public. Ainsi, pour l'activité de publication d'offres d'emploi, ce poste de recettes est passé de 19 240 € à 10 140 €. Cependant les subventions de fonctionnement à l'association sont passées de 37 000 € à 39 500 €, grâce à une subvention exceptionnelle de 2500 € de la ville de Rennes, qui s'est ajoutée à la subvention habituelle du ministère de la Culture.

Ainsi, les recettes ont augmenté, mais les effets du Forum ont été atténués par les évolutions budgétaires du secteur public.

## **Du côté des charges d'exploitation : une forte hausse, favorisée par des facteurs multiples**

La hausse des charges d'exploitation a été supérieure à celle des produits, puisque ces dernières sont passées de 318 324 € à 336 177 €. Certaines évolutions sont liées à une meilleure ventilation des dépenses intervenue entre-temps et ne sont donc pas complètement comparables ligne à ligne.

D'une manière générale, certaines charges ont augmenté du fait de l'augmentation générale des prix, à l'image notamment des frais postaux, passés de 9406 € à 14 120 €, des frais d'impression (d'*Archivistes !*), passés de 25 361 € à 28 386 €, des frais de sous-traitance de la relecture des publications (passés de 1000 € à 1500 €), de la location du photocopieur (passée de 1275 € à 1476 €), des charges de copropriété (passées de 1332 € à 1604 €), des frais de ménage (passés de 1559 € à 1820 €), des frais de maintenance, passés de 7821 € à 10 030 €. Toutes ces hausses de coût, plus ou moins sensibles prises isolément, aboutissent par elles-mêmes à une hausse des charges d'exploitation de plus de 12 000 €. Au dernier trimestre 2025, la prise en compte de cette évolution a entraîné, de la part de l'équipe de la permanence, la mise en place d'une démarche vertueuse afin de limiter voire inverser la tendance.

La part des salaires refacturés par la filiale à l'association est passée de 29 136 € à 37 903 €, soit une hausse de 8767 €, liée à l'évolution de la masse salariale en 2024 et 2025.

Nicolas Didon étant toujours en temps partiel thérapeutique, il a fallu faire appel à une prestataire, Laura Baudry, pour gérer d'une part la partie commerciale du Forum et la commercialisation de *La Gazette des archives*, et d'autre part pour l'AAF l'organisation des événements de la rentrée et gérer une partie de la refonte du site internet. Cela explique la hausse de la ligne « communication » qui correspond à sa rémunération (24 686 €).

Certains postes de dépense ont crû en raison de projets ou d'activités menés en 2025. Ainsi plus de déplacements à l'étranger ont eu lieu en 2025 qu'en 2024, ce qui permet de comprendre le passage de 957 € à 3293 € de cette ligne de dépenses.

Cependant, sur plusieurs points, les dépenses ont diminué : comme signalé plus haut du côté des produits, les colloques et journées d'études ayant été moins nombreux, les frais afférents ont été plus réduits, passant de 22 243 € à 18 566 €, sachant toutefois que la préparation de plusieurs événements postérieurs à 2025 a déjà été engagée. Il en a été de même pour les groupes régionaux, dont l'activité n'a généré que 1549 € de frais (contre 2743 € en 2024). Ces baisses, de l'ordre de 4900 €, sont conjoncturelles, et la reprise des activités associatives normales viendra les annuler.

Enfin, l'année 2025 n'a pas vu l'organisation d'un séminaire du conseil d'administration comparable à celui de 2024 (les frais sont donc passés de 13 542 € à 6237 €). Compte tenu de la tenue de l'assemblée générale à Rennes, il n'y a pas eu non plus de frais d'AG (économie de 8458 €). Tout cela a substantiellement réduit les frais liés à la gouvernance (de 15 757 €). Une partie au moins de cette évolution sera annulée par la reprise d'un fonctionnement normal.

Au total, les hausses de charges l'ont nettement emporté sur les baisses, et les évolutions s'expliquent par la concomitance de deux projets majeurs – le Forum et le site internet – dans un contexte global de hausse des coûts.

## Le recours à l'autofinancement

Le résultat 2025 de l'association est déficitaire. L'AAF a donc puisé dans son fonds de roulement. Celui-ci reste globalement confortable à la fin de l'année 2025, puisqu'il représente 568 939 €, soit 612 jours de fonctionnement de l'association.

La situation financière de l'association est donc délicate, tout comme – et à plus forte raison – celle de sa filiale. Une démarche de réduction des coûts est dès à présent engagée, afin de garantir la pérennité de la structure et de ses activités au bénéfice de notre profession.

## Budget 2026

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration a retenu des orientations budgétaires permettant de préserver l'équilibre du budget sans sacrifier le dynamisme de l'association

## Mesures d'économie

Du côté des dépenses, un certain nombre de mesures sont prises pour les contenir.

### Salon des maires

Dans un premier temps, compte tenu de l'impact de la participation au salon des maires, qui concerne autant, sinon plus, la dynamique associative que les activités commerciales relevant de la filiale, le transfert de cette dépense significative avait été envisagé, du budget de l'EURL à celui de l'association. Dans un deuxième temps, compte tenu de la situation financière, il a été décidé de revoir le rythme de participation de l'association à cette manifestation. Ainsi, en 2026, l'association n'y participera pas, ce qui n'engendrera pas de

nouvelles dépenses sur son budget, sans pour autant constituer une économie à proprement parler. Ce retrait n'est pas définitif.

### **Frais d'organisation des événements du réseau**

Le conseil d'administration a demandé à limiter les frais de déplacement pour les événements autour du réseau, dont ceux des intervenants extérieurs et à travailler sur les frais des organisateurs et adhérents.

### **Prix et bourse de l'AAF**

Le conseil d'administration a retenu d'élever le montant de la bourse de 1000 à 1500 €, et de ne délivrer le prix que certaines années (tous les 3 ans, années de Forum, pour un montant à confirmer). Au total, l'économie sera de 1500 € en 2026.

### **Correction d'Archivistes !**

Une relecture bénévole impliquant des adhérents volontaires sera organisée. L'économie attendue est de 1200 € par an.

### **Autres mesures d'économie**

D'autres mesures d'économie sont envisagées, en lien avec l'EURL, comme la cessation du bail du 6 rue Jean-Marie Jégo mais aussi la réduction des frais de fonctionnement de la permanence.

## **Recettes nouvelles**

La recherche de recettes nouvelles est également envisagée.

Le conseil d'administration de l'AAF a retenu de demander une augmentation de 3000 € de la subvention accordée par le ministère de la Culture.

Par ailleurs, les organisateurs de manifestations sont vivement encouragés à rechercher des financements extérieurs pour équilibrer le budget de celles-ci. Cependant le conseil d'administration ne souhaite pas, pour des raisons éthiques, accepter de parrainage systématique de la part d'un partenaire unique.

Enfin, et même si la mesure sera sans incidence sur le budget 2026, une augmentation des cotisations annuelles sera proposée pour 2027, compte tenu de la hausse des prix intervenue depuis 2017, date de la précédente revalorisation.